



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

CMU et CMU complémentaire

Question écrite n° 88442

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'attribution de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS). Dans un récent rapport, la Cour des comptes a relevé un risque significatif d'erreur dans l'attribution de la CMU-C et de l'ACS en raison du caractère obsolète du logiciel d'instruction des demandes géré par l'assurance maladie. Il vient lui demander ce que le Gouvernement entend faire pour s'assurer de l'attribution à bon droit des aides.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88442

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6930

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)